

# NOTE GÉNÉRALE N° 2021-81

Décision du 15 octobre 2021

**Décision n° 2021-81 du 15 octobre 2021**

**portant délégation de signature du directeur général adjoint Opérations de Transport et de Maintenance de la RATP au directeur du département Réseau de Surface [RDS], responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway » et à la responsable de la direction Développement de l'Expérience Client & Tramway du département RDS**

**Le directeur général adjoint Opérations de Transport et de Maintenance de la RATP,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2012-47, consentie au directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance par le président directeur général de la RATP le 1er juillet 2012 ;

**Décide :**

**Article 1**

De donner délégation à :

- M. Patrice LOVISA, directeur du département RDS, responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway », ou à
- M. Bruno DUMONTET, responsable de la direction Développement de l'Expérience Client & Tramway du département RDS ;

A l'effet de signer en son nom, les actes et documents règlementaires relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs n°2012-47 et relevant du champ « exploitation ferroviaire tramway ».



---

## Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation n°2020-54 du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 15 octobre 2021

Philippe MARTIN  
Directeur général adjoint Opérations de Transport et de Maintenance de la RATP